

# *Périscolaire De Rettel*

13 rue de la Chartreuse  
57480 RETTEL

➤ 03.82.56.69.57



[periscolaire.rettel@orange.fr](mailto:periscolaire.rettel@orange.fr)



# Sommaire

Présentation générale	page 3
Modalités d'inscriptions	page 3
Heures d'ouverture	page 4
Tarifs	page 4
Fonctionnement	page 5 à 6
Coupon signature à retourner	page 7

## Présentation générale

Le service périscolaire s'adresse à tous les enfants scolarisés à l'école de Rettel de la petite section à la classe de CM2.

Ce service a une vocation sociale dans le sens où il permet une continuité dans la prise en charge de l'élève dans sa journée d'école et donne la possibilité aux parents de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale.

Pour l'enfant, le temps méridien doit être un moment privilégié mêlant alimentation, éducation du goût, convivialité, temps de décompression, de délasserment et de jeux.

Quant aux accueils périscolaires, ils ont pour objectif d'offrir aux enfants des activités éducatives, en respectant leur rythme.

Ils constituent un moment d'épanouissement répondant à leurs étapes de développement, tout en favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité.

La Commune de Rettel fait appel à un prestataire de service, Foyers des Jeunes Travailleurs de Thionville, pour la livraison du repas de midi en liaison chaude.

Notre accueil est agréé par la Direction de la Jeunesse et des Sports, la Caisse d'Allocations Familiales et la Protection Maternelle Infantile.

Les enfants sont encadrés par du personnel diplômé : BAFD, BAFA, CAP Petite Enfance, HACCP.

## Modalités d'inscriptions

La famille s'engage à souscrire un contrat d'engagement annuel :

- A établir un planning d'inscription soit à la semaine soit au mois soit à l'année selon les besoins
- A fournir un dossier d'inscription complet pour l'enfant

Afin de pouvoir prendre en charge un enfant au périscolaire, nous devons être en possession d'un dossier d'inscription avec toutes les coordonnées nécessaires pour joindre les parents.

**Les pièces obligatoires pour le dossier d'inscription de l'enfant sont :**

- ☞ Une fiche de renseignements par enfant dûment renseignée et signée
- ☞ La fiche sanitaire de liaison où tout problème de santé physique et de comportement doit nous être signalé
- ☞ Des photocopies des vaccins et hospitalisation (carnet de santé)
- ☞ Une attestation d'assurance extrascolaire avec responsabilité civile
- ☞ Une photocopie de votre dernier avis d'imposition France ou Luxembourg
- ☞ Planning des besoins de garde rempli et signé
- ☞ Un document officiel ou une attestation sur l'honneur signée par les deux parties en cas de divorce ou de séparation pour le mode de garde de vos enfants .

En tant que parents, vous vous engagez à fournir OBLIGATOIREMENT des coordonnées téléphoniques à jour où vous pouvez être joints pendant les heures d'accueils du périscolaire, à nous informer de tout changement éventuel (coordonnées de l'employeur, adresse...)

Vous devez nous signaler, **toutes les personnes majeures autorisées** à récupérer votre enfant. En aucun cas votre enfant ne sera confié à une personne non autorisée.

**Les enfants mineurs ne sont pas autorisés à récupérer un enfant au périscolaire.**

## Heures d'ouvertures

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>	<b>7 h 00 à 8 h 05</b>			
<b>Midi</b>	<b>11 h 45 à 13 h 30</b>			
<b>Soir</b>	<b>16 h 00 à 18 h 15</b>			

## Tarifs

<b>Famille en provenance de Rettel</b>					
<b>Quotients familial</b>	<b>&lt; 500</b>	<b>500 à 800</b>	<b>800 à 1200</b>	<b>1200 à 1700</b>	<b>&gt;1700</b>
<b>Matin</b>	1.89 €	2.24 €	2.45 €	2.86 €	3.13 €
<b>Midi</b>	4.95 €	5.66 €	7.34 €	8.67 €	9.50 €
<b>Soir 1 De 16h à 17h15</b>	2.04 €	2.40 €	2.60 €	3.06 €	3.35 €
<b>Soir 2 De 16h à 18h15</b>	3.06 €	3.57 €	3.93 €	4.69 €	5.14 €

<b>Famille extérieure à Rettel</b>					
<b>Quotients familial</b>	<b>&lt; 500</b>	<b>500 à 800</b>	<b>800 à 1200</b>	<b>1200 à 1700</b>	<b>&gt;1700</b>
<b>Matin</b>	2.19 €	2.60 €	2.81 €	3.37 €	3.69 €
<b>Midi</b>	5.71 €	6.53 €	8.46 €	10.00 €	10.96 €
<b>Soir 1 De 16h à 17h15</b>	2.35 €	2.75 €	3.01 €	3.57 €	3.91 €
<b>Soir 2 De 16h à 18h15</b>	3.52 €	4.13 €	4.54 €	5.36 €	5.87 €

# Fonctionnement

## 1. Règles générales

Les parents s'engagent à faire respecter le règlement intérieur à leur enfant.  
Le matin, lors de l'arrivée de l'enfant, les parents doivent se présenter.

**Lors des départs, midi ou soir, la personne en charge de récupérer l'enfant devra signer le cahier de départ.**

**Pour la sécurité de votre enfant, il n'est pas autorisé à rentrer seul.**

**Il est rappelé aux parents de venir chercher les enfants à l'heure à l'issue des activités périscolaires. Les retards sont consignés dans le cahier de départ. Au bout de 2 retards caractérisés, un avertissement sera donné à la famille. Si ceux-ci devaient à nouveau se répéter, la Mairie notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs du Périscolaire ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant.**

## 2. Planning d'inscription

Les plannings de l'année sont envoyés par mail en début d'année scolaire ou alors remis en format papier pour les personnes qui le souhaitent.

Le planning est à transmettre chaque mois pour le mois suivant ou chaque semaine pour la semaine suivante.

Afin de vérifier en cas d'erreur, nous gardons une trace papier de chaque planning et souhaitons un écrit pour toutes modifications.

Les plannings sont à déposer dans la boîte aux lettres du périscolaire ou à retourner par mail : [periscolaire.rettel@orange.fr](mailto:periscolaire.rettel@orange.fr)

Vous avez la possibilité de fournir différents plannings :

- Planning d'inscription pour l'année scolaire
- Planning d'inscription au mois
- Planning d'inscription à la semaine (à remettre au plus tard pour le vendredi précédent 16h)

Afin de permettre une bonne gestion, aucune inscription ne sera prise en compte en cours de semaine (ex. : le mardi pour le vendredi, le matin pour le midi) sauf cas exceptionnel.

## 3. Absences

**Toute absence doit être signalée au PERISCOLAIRE la veille ou le jour même avant 7h50 au 03.82.56.69.57 ou par mail : [periscolaire.rettel@orange.fr](mailto:periscolaire.rettel@orange.fr)**

**En cas d'absence de l'enfant au périscolaire du matin, merci de prévenir avant 7h15.**

**Aucune absence ne pourra être signalée par l'intermédiaire de l'école**

Les repas de midi étant commandés à 7h55, les absences non excusées au-delà de cet horaire pour le midi vous seront facturées. Seules les absences excusées seront déduites.

Lorsque les enfants effectuent une sortie ou un voyage scolaire et qu'ils sont inscrits au périscolaire, vous êtes tenu d'en informer le périscolaire.

En cas de grève ou d'absence des enseignants, l'équipe du périscolaire n'est pas habilitée à prendre en charge vos enfants.

## 4. Factures

Les factures sont établies en fin de mois et seront envoyées par le Trésor Public.

Le règlement se fera directement à la Trésorerie de Thionville, en espèces ou par chèque, ou par virement bancaire.

## 5. Santé

Pendant les heures d'accueil, l'équipe d'animation peut administrer des traitements médicaux **UNIQUEMENT** dans le cadre de protocoles de PAI (projet d'accueil individualisé). Il est toutefois préférable que votre enfant ait un traitement en dehors des heures de périscolaire.

En cas de fièvre, gastro-entérite, maladies contagieuses, etc..., **l'équipe d'animation n'a pas le droit d'administrer de médicaments.**

Lorsque votre enfant est malade, vous êtes les premières personnes à être prévenues afin de savoir quelle personne autorisée pourra venir récupérer votre enfant.

L'équipe d'animation ne peut pratiquer de soin sur votre enfant, à l'exception de soins suite à un incident bénin.

En cas de nécessité, il est fait appel aux pompiers ou au SAMU. La famille est aussitôt prévenue. À cet effet, elle doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques à jour où elle peut être jointe.

## 6. Allergies

Il est demandé aux parents de notifier toutes les allergies alimentaires dans la fiche de renseignements de l'enfant.

Lorsque l'allergie alimentaire est trop importante, un PAI (projet d'accueil personnalisé) est mis en place : la famille fournira elle-même le repas (en essayant de suivre les menus fournis par le prestataire de service) au jour le jour et ce sous la responsabilité des parents.

Le repas sera ainsi réchauffé au micro ondes.

Si votre enfant fréquente tous les temps d'accueil, il faudra donc lui fournir le nécessaire pour chaque temps d'accueil : petit déjeuner, repas, goûter.

## 7. Règles de vie à respecter

La vie en collectivité implique des règles pour le bien du groupe et pour le bon déroulement des accueils. Il est donc demandé aux enfants :

- De respecter les consignes données par les adultes concernant le déroulement des activités,
- De respecter les adultes et les autres enfants
- Respecter le matériel : mobilier, jeux, vaisselle, etc,...
- Respecter les horaires d'accueil
- D'être polis
- De se tenir correctement : de ne pas jouer avec la nourriture
- De ne pas se battre
- D'avoir un langage correct

Sur le temps du repas, nous demandons aux enfants :

- D'aller aux toilettes avant le repas
- De se laver les mains avant de se mettre à table
- De manger dans le calme sans crier
- De se tenir correctement à table
- De goûter tous les aliments proposés : si l'enfant n'aime pas un aliment, il le laissera sur le bord de son assiette. Nous surveillons que chaque enfant mange à sa faim.

## PERISCOLAIRE DE RETTEL

M - MME \_\_\_\_\_ ,

parent(s) de \_\_\_\_\_

Déclare (ons) avoir pris connaissance du présent règlement.

Lieu et date \_\_\_\_\_

Signature du ou des parents